

SON EMINENCE LE CARDINAL VILLENEUVE A AMOS

Grand succès du dixième congrès diocésain de l'U.C.C.

Réception enthousiaste

Amos a revêtu sa parure de fête pour accueillir dignement les distingués visiteurs qui sont venus assister à la grande fête mariale organisée à l'occasion du 10ème congrès diocésain de l'U.C.C. Aux intersections de nos larges artères se sont dressés les pylons drapés de banderoles vert et or symbolisant l'agriculture et l'industrie minière, couleurs adoptées par notre région de l'Abitibi lors des fêtes qui ont marqué, il y a deux ans, le vingt-cinquième anniversaire de son existence.

Sur tous nos édifices publics flotte l'Union Jack pendant qu'aux fenêtres de nos demeures s'étalent les feuilles d'érables de nos écussons encadrés de drapeaux tricolores et aux couleurs papales. La coupole Byzantine de la Cathédrale dessine dans l'azur d'un ciel sans nuage le cintre de ses lignes élégantes couronné de la croix d'or qui étincelle des feux d'un soleil flamboyant.

Amos est en liesse et est le rendez-vous de tous les travailleurs de la terre qui sont venus se joindre à son industrielle population dans l'accueil enthousiaste réservé au prince de l'Eglise et au Premier citoyen de cette province, qui lui font l'honneur de leur visite.

ARRIVEE DE SON EMINENCE

Environ trois mille personnes se sont portées, mercredi après-midi, à la rencontre de Son Eminence le Cardinal Villeneuve, dont la voiture était attachée au convoi régulier des Chemins de fer Nationaux qui est entré en gare à 1 h. 20, heure solaire, l'après-midi. Sur le quai de la gare, Son Eminence a été accueillie par Mgr Dudemaine, curé d'Amos. L'abbé Lucien Savard, chancelier du diocèse d'Amos, et Son Honneur le maire Fridolin Simard accompagné de l'hon. Hector Authier, député de Châteauguay à la Chambre des Communes, de Me Félix Allard, député d'Abitibi à l'Assemblée législative, et de MM. les échevins Edouard Paré, Wilfrid Gauthier, Wilfrid Branchaud et Conrad Paquette de la ville d'Amos. C'est aux accents de la fanfare d'Amos et aux acclamations de la foule que Son Excellence a pris son premier contact avec le sol abitibien.

Au nom de la ville dont il est le premier magistrat, Son Honneur le maire, M. Fridolin Simard, souhaite à Son Eminence la plus cordiale bienvenue au cours d'une adresse exprimant la joie et l'honneur que notre population éprouvaient de recevoir un si distingué visiteur.

Très brièvement Son Eminence remercia le maire d'Amos de ses paroles de bienvenue et exprima sa joie de prendre un premier contact avec les fils spirituels du nouveau diocèse d'Amos qui relève de son archidiocèse de Québec.

Le primat de l'Eglise de Rome en notre pays prit ensuite place dans une voiture découverte pour se rendre à l'évêché. Aux côtés de Son Eminence on re-

marquait Son Honneur le maire Fridolin Simard et M. le commandeur Marcellin Pettigrew. La procession se forma sur la place de la gare précédée d'un détachement d'agents de la sûreté provinciale en grande tenue sous les ordres du sergent A. Beaudoin de la troupe des Scouts d'Amos et de la fanfare. Une garde d'honneur formée de membres du Quatrième degré des Chevaliers de Colomb bordait la voiture de Son Eminence.

Dans le long cortège on remarquait Mgr J.-O.-V. Dudemaine, curé de la Cathédrale, l'hon. Hector Authier, M. P., Me Félix Allard M.P.P., Frank Blais, ex-M. P., les membres du Conseil d'Amos et tous les représentants de la classe professionnelle, industrielle et commerciale de notre ville.

RECEPTION A L'EVECHE

A l'Evêché, Son Eminence fut reçue par Son Excellence Mgr Desmarais, premier évêque d'Amos, accompagnée de son secrétaire, le R. P. Lucien Dufort, C.S.V., L'évêque d'Amos accueillait Son Eminence, qui lui donna l'accolade, pendant que la fanfare exécutait la marche pontificale "Romaine" de Gounod. Une double haie formée des fillettes de la Croisade eucharistique avec cape blanche et croix de malte bordait le trottoir qui conduisait à l'évêché.

Son Excellence présenta à l'archevêque de Québec les membres du clergé d'Amos et, après une dernière bénédiction à la foule, Son Eminence franchit le seuil de l'évêché.

DINER D'HONNEUR

Le dîner d'honneur offert à

Son Eminence par le clergé du diocèse et les autorités de la ville a réuni environ 150 convives dans le réfectoire du collège d'Amos au rez-de-chaussée de l'immeuble du théâtre Royal. A la table d'honneur on remarquait, outre Son Eminence, Son Excellence Mgr Desmarais, évêque d'Amos, Mgr J.-O.-V. Dudemaine, curé de la Cathédrale, Son Honneur le maire Fridolin Simard et l'hon. Hector Authier. Le service était fait par un groupe de membres du 4ème degré des Chevaliers de Colomb et de Scouts de la troupe d'Amos.

RECEPTION RELIGIEUSE A LA CATHEDRALE

Précédée d'un imposant cortège, Son Eminence a fait son entrée solennelle dans la Cathédrale à 8 h. 45 p. m. La vaste enceinte était remplie à débordement. Au nom du clergé et des fidèles de son diocèse, Son Excellence Mgr Desmarais souhaite la bienvenue au distingué visiteur. L'évêque d'Amos fit une revue de l'oeuvre accomplie par les premiers missionnaires de l'Abitibi et spécialement par celui qui était en charge de la mission d'Amos devenue le siège de l'évêché, Mgr Dudemaine. Son Excellence fit aussi part à Son Eminence du vaste programme éducationnel qui lui tient à coeur et qu'elle a déjà commencé de réaliser depuis qu'elle a pris charge du nouveau diocèse.

Dans une brève allocution, Son Eminence remercia l'évêque d'Amos de ses paroles de bienvenue. Le primat de l'Eglise canadienne rappela que l'Eglise canadienne, dont le berceau a été le vieux diocèse de Québec de Mgr Laval, a été une Eglise dont les colons ont été les premiers fidèles. De ce diocèse de Mgr De Laval ont été formés les nombreux diocèses qui couvrent maintenant le Canada et même les Etats-Unis jusqu'à leurs frontières les plus reculées. La religion de nos pères continue son oeuvre au sein de notre population et elle est le meilleur rempart contre les idées subversives qui jettent partout la perturbation par les temps troublés que nous vivons. Son Eminence en parlant spécialement du nouveau diocèse d'Amos eut des paroles particulièrement aimables à l'égard de Mgr Dudemaine, premier missionnaire de cette paroisse, dont la petite mission de 1912 est devenue une ville épiscopale grâce à son zèle infatigable, son optimisme et son travail persistant. Cette réception religieuse se termina par le salut du Saint Sacrement.

Promenade par la ville

A l'issue de cette réception, Son Eminence fit en automobile la visite de la ville, dont chaque maison illuminée ajoutait aux

lumières de nos rues, et se rendit ensuite au local des Chevaliers de Colomb où elle fut l'objet d'une autre réception de la part de la ville d'Amos exclusivement.

Chez les Chevaliers de Colomb

Une centaine d'invités ont répondu à l'appel du comité de réception et se sont rendus dès les dix heures au pavillon des Chevaliers de Colomb. En outre de Son Honneur le maire et de Mme la mairesse, on remarquait la présence de tous les membres du Conseil Municipal, des deux députés du comté, de tous les notables de la ville, la présence des dames donnait à cette réception un cachet hautement social. A son arrivée, Son Excellence le Cardinal Villeneuve était accompagnée de Son Excellence Mgr Desmarais, de Mgr Boulay, P.D., de Québec, du commandeur M. Pettigrew et de son caméristier, M. le commandeur Coriveau.

Au nom de ses concitoyens

M. le maire Simard lut une adresse de bienvenue et présenta à Son Eminence un cadeau-souvenir consistant en un bloc de quartz richement veiné d'or et servant de base à un plumier, don des citoyens d'Amos. Son Eminence remercia en termes émus et causa paternellement avec son auditoire.

La réception se termina par un goûter gracieusement offert par les dames d'Amos et servi avec grâce par un essaim de jeunes citadines d'un charme incontestable.

Préparez le renouveau de l'après-guerre; assurez-vous d'une réserve en achetant des Certificats d'épargne de guerre.

PARTANT POUR L'ALLEMAGNE



Un pilote de la Royal Air Force, équipé pour une envolée de grande altitude, monte dans son avion pour se rendre au-dessus de l'Allemagne.

CINEMA ROYAL - AMOS

18-19 AOUT 1940

"DOUGHTERS COURAGEOUS"

avec

John Garfield, Claude Rains, Fay Bainter et Donald Crisp

20-21-22 AOUT 1940

"SERGE PANINE"

avec

Youka Trouhetskey, Françoise Rosey, Pierre Renoir, Sylvia Bataille et Andrée Guise

23-24 AOUT 1940

"U-BOAT 29"

avec

Conrad Veidt, Valerie Hobson

EN PROGRAMME DOUBLE

"PARK AVENUE GIRL"

25-26 AOUT 1940

THE "MAD MISS MANTON"

Barbara Stanwyck, Henry Fonda

Comité du tourisme

Le 4 août 1940, le Comité de Tourisme de la Chambre de Commerce Junior d'Amos a rencontré M. J.-B. Renaud, assistant-directeur de l'Office du Tourisme et a pu discuter les questions touristiques en rapport avec le Nord-Ouest du Québec, et plus spécialement de l'Abitibi et de la ville d'Amos.

Selon les informations que l'on nous transmet, il y a tout lieu de croire que les Chambres de Commerce Junior de l'Abitibi seront appelées à collaborer dans un avenir rapproché avec l'Office Provincial, en vue du Syndicat Régional d'Initiative et de Publicité.

Le Gouvernement provincial est actuellement à préparer un

Préparez le renouveau de l'après-guerre; assurez-vous d'une réserve en achetant des Certificats d'épargne de guerre.

programme de Publicité pour le Nord-Ouest du Québec, et nous sommes heureux d'annoncer que les démarches faites en ce sens par notre Chambre de Commerce locale ont rencontré l'appui complet de l'Office du Tourisme. Il convient de remercier les autorités Provinciales de leur généreuse collaboration et il n'y a pas de doute que par une publicité abondante et choisie, notre Région pourra bénéficier de la visite de nombreux touristes.

AVIS

Le Comité de tourisme de la Chambre de Commerce des Jeunes d'Amos, en coopération avec l'Office du Tourisme de la Province de Québec, est heureux de vous présenter, à titre gratuit, la nouvelle carte routière de la province de Québec. Cette carte renferme beaucoup de renseignements utiles aux touristes et automobilistes en plus de la carte générale des routes de la province.

Les automobilistes qui voudront se procurer une copie de cette carte voudront bien s'adresser chez M. Paul-A. Perigny ou à la Librairie Cécile.

CUISINE

METS AU POISSON

Poisson de 3 livres, cuit $\frac{3}{4}$ d'heure à l'eau salée, 1 pinte d'eau, sel. Faire frémir, ne jamais laisser bouillir. Egouttez. Posez sur un plat.

La sauce doit être très relevée: 3 échalotes, 1 gousse d'ail hachées, 1 petite boîte de tomate, sel, 2 cuillerées à soupe de farine, poivre de Cayenne, une très grosse noix de beurre, 1 verre d'eau. Cuisez 20 minutes. Servez très chaud.

MORUE GRATINEE

Préparer une sauce Béchamel assez épaisse à laquelle on ajoute une quantité de fromage de Gruyère râpé selon son goût.

Verser dans un plat à gratin un fond de cette sauce, dresser dessus la morue effeuillée finement et recouvrir du reste de sauce. Saupoudrer de chapelure et mettre à four moyen pendant un quart d'heure.

LA SEMAINE AU

CINEMA ROYAL

Le dimanche 18 et le lundi 19 août: "DAUGHTERS COURAGEOUS" avec John Garfield, Claude Rains, Fay Bainter et Donald Crisp.

Fay Bainter a trois filles avec qui elle vit depuis que son mari l'a laissée. Elle va marier Donald Crisp quand survient Claude Rains le mari absent depuis 20 ans, flanqué d'un jeune homme de son calibre, John Garfield qu'il veut faire épouser à l'une de ses filles. Gardienne du foyer désert- par le mari infidèle, la mère va sauver la situation et faire le bonheur de tous.

Le mardi 20, le mercredi 21 et le jeudi 22 août: "SEEGE PANINE" avec Youka Trouhetskey, Françoise Rosay, Pierre Renoir, et André Guise.

Un prince russe pénètre dans une famille bourgeoise et y contracte le mariage qui redorera son blason. Cette union est loin d'être heureuse par suite de la vie dissipée et luxueuse du prince. Ce dernier essaie de fuir ses créanciers et d'emmener sa femme comme otage dont il se servira pour faire chanter sa nouvelle famille quand il est brusquement abattu d'un coup de revolver par la mère de sa femme. Ce film basé sur une oeuvre de Georges Ohnet est hautement dramatique.

Le vendredi 23 et samedi 24 août: "U-BOAT 29" avec Conrad Veidt et Valérie Robson.

Film d'espionnage qui nous fait revivre les péripéties d'un commandant de sous-marin allemand qui se rend aux îles Orkneys au nord de l'Écosse pour y recueillir de l'information concernant les manoeuvres de la marine anglaise. Sa rencontre avec une espionne anglaise bouleverse ses plans et le remet à la merci de cette dernière.

Aussi "PARK AVENUE GIRL" en programme double.

Le dimanche 25 et le lundi 26 août: "THE MAD MISS MANTON" avec Barbara Stanwick et Henry Fonda.

Film d'investigation policière déclenchée par un meurtre perpétré dans des circonstances les plus mystérieuses. Une intrigue romanesque se mêle à cette affaire.

PREMIER JOUR DE L'INSCRIPTION... le lundi 19 août



L'inscription de tous les citoyens du Canada, âgés de 16 ans et plus et quelle que soit leur nationalité, commencera le lundi

19 août. Afin de faciliter sa tâche, le Gouvernement demande à tous les

intéressés d'étudier au préalable le questionnaire attentivement. On devra répondre franchement et sans restriction à chacune des questions. On est aussi prié de s'inscrire le plus tôt possible, car la durée de l'inscription sera d'au plus trois jours.

DATES DE L'INSCRIPTION: Les 19, 20 et 21 AOÛT

CONTRIBUEZ A L'OEUVRE COLLECTIVE DE LA NATION

Pour réduire au minimum les frais de cette inscription, le Gouvernement fait appel à la collaboration de tous les bons citoyens. Vous pouvez aider en offrant vos services aux préposés à l'inscription dans votre localité.

LES BUREAUX D'INSCRIPTION

seront répartis selon les districts électoraux, tels que délimités au moment de la dernière élection fédérale.

Les citoyens sont priés de s'inscrire aux subdivisions de leur circonscription électorale. Dans le cas où un citoyen se trouverait hors de sa province ou de son district électoral, durant la période d'inscription, il lui sera loisible de s'inscrire au bureau d'inscription le plus proche, après s'être justifié auprès de l'officier sous-enregistreur.

Sanctions en cas d'abstention—Toute personne de 16 ans et plus, homme ou femme, mariée ou célibataire, qui ne se sera pas inscrite sera passible d'une amende n'excédant pas \$200 ou d'un emprisonnement d'une durée n'excédant pas trois mois, ou des deux à la fois, et sera de plus passible d'une amende n'excédant pas \$10 par jour à compter du jour où elle aurait dû s'inscrire et tant qu'elle ne l'aura pas fait.

Votre certificat d'inscription

Toute personne ayant répondu au questionnaire de façon complète et satisfaisante recevra un certificat d'inscription émis par le sous-officier enregistreur de son district. On devra toujours porter sur soi ce certificat, qui sera imprimé sur une petite carte.

D'ordre de l'HON. JAMES G. GARDINER
Ministre des Services de Guerre.

LA GAZETTE DU NORD

MONTREAL, VENDREDI, 16 AOUT 1940

LA GAZETTE DU NORD

PAGE 3

Précisions sur l'inscription

En vue de l'inscription nationale les 19, 20 et 21 août, on est prié de noter les détails suivants:

Préparez le renouveau de l'après-guerre; assurez-vous d'une réserve en achetant des Certificats d'épargne de guerre.

a) Tous les hommes et les femmes de plus de 16 ans doivent s'inscrire, même ceux et celles qui ont 80 ans ou davantage;
b) Les personnes qui voyagent hors du Canada ou qui, au moment de l'inscription, se trouveront en croisière et dans l'impossibilité de s'inscrire sur-le-champ ne sont pas forcées de rebrousser chemin pour rem-

plir cette formalité, car il leur sera loisible de s'inscrire à leur retour;

c) Les personnes qui n'habiteront pas dans leur circonscription électorale au moment de l'inscription pourront s'inscrire à l'endroit où elles se trouveront;

d) Les circonscriptions électorales, en l'occurrence, sont celles du fédéral.

LENDEMAIN DE FETE

Par une radieuse journée d'été, cultivateurs et colons de notre région ont quitté un instant leur dur labeur pour se porter à la rencontre d'un prince de l'Eglise et du premier citoyen de cette province invités à honorer de leur présence notre congrès diocésain de l'U.C.C. couronné de la journée mariale consacrant à la Vierge de l'Assomption les travaux de nos champs.

Cette journée de repos, si bien méritée d'ailleurs, n'est pas une journée perdue. Elle a permis aux travailleurs du sol de concentrer leur pensée sur l'étude d'une foule de questions d'un intérêt primordial auxquelles les résolutions et vœux adoptés par le congrès apporteront autant de solutions pratiques et fructueuses, au plus grand bénéfice de notre classe agricole.

La venue parmi nous de Son Eminence le Cardinal Villeneuve et de l'Honorable Adélar Godbout, premier ministre de cette province, marque la sollicitude de ces deux chefs incontestés de notre vie religieuse et sociale envers les fils du sol qui, comme le défricheur de "Maria Chapdelaine", ont laissé les vieilles paroisses florissantes et bien organisées du "vieux Québec" pour s'enfoncer dans la forêt et conquérir cet "empire du Nord" dont ils ont enrichi notre patrimoine national. L'accueil enthousiaste et éminemment sympathique qu'ils ont reçu parmi nous montre assez combien nous avons été sensibles à l'honneur de leur visite et combien vivaces demeurent encore au cœur de notre peuple ses sentiments de soumission envers l'éminent représentant de l'Eglise et de loyauté envers le distingué mandataire de notre autorité civile.

Nos deux illustres visiteurs ont pu se rendre compte sur place de l'effort généreux fourni par notre population depuis un quart de siècle. Ils ont aussi été à même de prendre connaissance de nos besoins de l'heure présente dans le double domaine religieux et civil, tout en réalisant de quelles façons y subvenir.

Au lendemain de ce jour mémorable, il nous est permis de croire que cette prise de contact avec notre population dans le champ même de son labeur aura pour notre région les plus heureux effets et fortifiera davantage les sentiments de sollicitude et de sympathie que l'autorité religieuse et civile nous dispensent déjà avec tant de générosité.

Joseph DUGUAY



DEUX VOISINS PARLENT DE L'ENREGISTREMENT NATIONAL

Personnages: Beaulieu, un éleveur.
Leblanc, un menuisier.

La scène: A la porte du magasin général. Beaulieu lit attentivement une affiche proclamant l'inscription de tous les Canadiens de plus de 16 ans. Leblanc s'approche, curieux.

"Je t'assure que c'est pas compliqué!"

BEAULIEU (sans détacher son regard de l'affiche).— C'est pas compliqué.

LEBLANC.—Qu'est-ce qui n'est pas compliqué?

BEAULIEU.—L'enregistrement national. C'est comme qui dirait un inventaire du magasin.

LEBLANC.—Quel magasin?

BEAULIEU.—Tu recommences avec tes questions... Je fais une comparaison, tu comprends? Quand on veut savoir ce qu'on a dans son magasin, on fait l'inventaire: tant de gallons de peinture, tant de livres de clous, tant de grosses de vis et de tarauds... Alors, l'enregistrement national, c'est comme ça. Le Canada veut savoir ce qu'il a dans ses provinces...

LEBLANC.—Oui, mais des hommes, c'est pas comme des clous. Tu dis que c'est pas compliqué...

BEAULIEU.—Bien sûr que les hommes, c'est pas des clous ni de la peinture; mais on peut toujours savoir ce qu'ils savent faire. Suffit de le demander. Et quand on le sait, on fait une sorte de classement; tant d'hommes qui savent conduire un tracteur, tant de femmes qui savent tisser, et le reste, et le reste... Si c'est pas un inventaire, ça, je ne sais pas ce que parler veut dire.

LEBLANC.—Comment est-ce que ça va se faire, cet inventaire-là?

BEAULIEU.—Lis donc les affiches! Ecoute. Le 19, il va s'ouvrir des polls dans le comté. Pas des vrais polls, mais je dis ça pour te faire comprendre.

LEBLANC.—Comme pour les élections?

BEAULIEU.—Comme pour les élections. Tu vas y aller. Un officier-enregistreur va te poser des questions...

LEBLANC.—Toujours des questions...

BEAULIEU.—Laisse-moi finir. C'est rien d'embêtant. Il va te demander ton nom, ton âge, ton métier.

LEBLANC.—Ah! si c'est rien que ça...

BEAULIEU.—Puis il va te donner une carte pour rendre ça officiel et montrer que tu t'es inscrit. Tu mettras la carte dans ta poche.

LEBLANC.—Rien de plus simple. Je comprends. Faudra aussi envoyer mon Jacquot qui a 17 ans... Mais pourquoi faire au juste tout ça?

BEAULIEU.—Je viens de te le dire. Pourquoi faire? Tiens, tu connais la fille à Mathieu?

LEBLANC.—Oui, paraît qu'elle va se marier... Avec ça, habille comme pas une dans le comté. Elle a tissé une couverture qui est...

BEAULIEU.—Justement. Le Canada fait un inventaire comme qui dirait de nos capacités... Toi, par exemple, c'est pas pour te flagorner, rien de ça, mais tu travailles le bois en artiste...

LEBLANC.—Chacun son métier. Toi, tu gagnes des prix d'exposition avec ton bétail.

BEAULIEU.—C'est en plein ce que je veux dire: chacun son métier. Le pays veut connaître le métier de ses habitants... On ne sait jamais. Le pays peut bien avoir besoin de nos talents, un jour, pour se défendre. Faut bien que les talents d'un chacun soient connus, pas vrai?...

LEBLANC.—Dans un monde à l'envers, c'est une bonne affaire que le pays soit en ordre.

BEAULIEU.—Et quand j' parle du pays, Leblanc, je parle pas d'une tache jaune ou verte dans un livre de géographie comme celui du petit Lapalme, qui va au collège classique... J' parle de nos familles, de nos paroisses, de nos terres... C'est ça, le pays.

LEBLANC.—Et je t'assure qu'il n'y a pas un Hitler ni un Mussolini qui va venir m'ôter ma famille ni mon métier... Sais-tu, mon vieux, tu me fais penser endedans, comme qui dirait... Tu es comme monsieur le curé: tu fais réfléchir...

BEAULIEU.—Quand je vois ce qui se passe de l'autre bord, je me dis qu'avec un fou comme Hitler, il n'y a pas un pays du monde qui peut se vanter d'être en paix. Faut se préparer chez nous.

LEBLANC.—Tu as bien raison. Et puis, comme tu dis, cet inventaire-là n'est pas compliqué, pas plus que le recensement.

BEAULIEU.—L'enregistrement national, c'est tout simplement un en-tout-cas. Prends les Etats-Unis. Ils vont en faire eux autres aussi un grand inventaire. Ça veut pas dire qu'ils vont se mettre à tirer du canon, bien sûr! Mais ils veulent être parés.

LEBLANC.—J'ai toujours dit que tu étais un homme renseigné. Alors, je te reverrai le 19... En attendant, je vais finir le bureau que j'ai commencé pour le fils à Donat. Salut, Beaulieu... et merci bien!



COUR SUPERIEURE

PROVINCE DE QUEBEC
District D'Abitibi
No 3893

CARRIERE LUMBER CO. LTD.
Demandeur

MARTIN LAKE,
Défendeur

ORDONNANCE.—Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

AMOR, 7 août 1940.

Signé: DERMOME ASSELIN,
Député-protonotaire.

Vraie copie,
LEON DUBSAULT,
Procureur de la demanderesse.

Hotel Godard

EAU COURANTE

Matelas à ressorts internes

Annonciation

Via Mt-Laurier

ST. ANSELM'S College, Rawdon

COURS COMMERCIAL ANGLAIS

pour les élèves qui ont une bonne connaissance française

ENTREE LE 4 SEPTEMBRE

DIRECTEUR: FRERE J.-S. LAVOIE, c.a.v.

Comment remplir la carte de l'inscription nationale

M. Jules Castonguay, registraire en chef du Canada, vient de faire parvenir aux sous-registres et aux sous-registres adjoints des instructions précises sur la manière de remplir la carte de l'inscription nationale et d'enregistrer les réponses aux questions des formules.

Pour l'information de nos lecteurs, nous publions ci-bas le texte intégral des instructions données par M. Castonguay et auxquelles toutes les personnes de 16 ans et plus, qui sont obligées de s'enregistrer, sont tenues de se conformer:

Question No 1, nom de famille — Ecrivez le nom de famille en lettres majuscules en

Instructions données par M. Jules Castonguay aux sous-registres et aux sous-registres adjoints à propos des formules d'enregistrement

vous assurant qu'il est bien orthographié. Pour les femmes mariées, inscrivez le nom de famille du mari. On prescrit que le nom de famille soit inséré en premier lieu afin d'assurer l'uniformité et d'éviter toute incertitude quant au nom de famille. Il faut prendre bien garde d'or-

thographier exactement les noms, surtout lorsque ceux-ci ont des orthographes variées; par exemple: McKenzie ou MacKenzie; Stewart ou Stuart; Marcil, Marcile ou Marsil, etc.

Prénoms. — Inscrivez au long le ou les prénoms de la personne. Si l'inscrivant est une femme mariée, n'inscrivez pas les prénoms du mari, mais les siens propres. Exemple: Nom de famille—Lebrun — Prénoms—Marie-Gilberte.

Question No 2, adresse postale — Inscrivez d'abord la rue et le numéro, s'il y a lieu; deuxièmement, la route rurale, au besoin; troisièmement, le nom du bureau de poste; quatrièmement, le nom de la cité ou de la ville; cinquièmement, le nom de la province. Souvent, le nom de la cité, de la ville ou du village est le même que celui du bureau de poste. Dans le cas des personnes qui s'inscrivent hors de l'endroit où elles habitent, inscrivez l'adresse postale de la résidence permanente.

Question No 3, âge au dernier anniversaire. — Inscrivez d'a-

bord l'âge révolu; deuxièmement, l'année de la naissance; troisièmement, le mois de la naissance; et, quatrièmement, le quantième du mois. Si la personne ne connaît pas son âge exact, insérez celui qu'elle croit avoir atteint à son dernier anniversaire de naissance. Il peut paraître superflu de demander l'âge ainsi que la date de la naissance. Celle-ci constitue, naturellement, le renseignement important, mais l'inscription de l'âge permettra une compilation plus rapide des cartes au bureau du Statisticien fédéral. Indiquez l'âge par le nombre d'années révolues. Ainsi, par exemple, s'il se présente, le jour de l'inscription, une personne âgée de 22 ans et 364 jours, l'âge considéré devra être 22 ans et non 23 ans.

Question No 4, état matrimonial. — L'état matrimonial doit être indiqué par le mot "oui" inscrit à l'endroit voulu. "Célibataire" — Les personnes qui se sont mariées le ou après le 15 juillet 1940 doivent être inscrites comme célibataires, mais, dans ce cas, indiquez la date du mariage dans le blanc réservé aux personnes mariées. A noter que cela ne s'applique qu'aux personnes mariées le ou après le 15 juillet 1940. Les personnes séparées légalement ou séparées de corps et de biens doivent être inscrites comme mariées, mais dans ce cas, il faut ajouter la mention "séparé".

Question No 5, personnes à charge. — Inscrivez "oui" après (a) "Père"; (b) "Mère"; et (c) "Epoux" ou "Epouse" (selon le cas) si l'inscrivant est leur seul soutien. (d) Vous devez inscrire le "nombre d'enfants âgés de moins de 16 ans" lorsque l'inscrivant est leur seul soutien, qu'ils vivent chez lui ou non. En regard de (e) "Nombre d'autres personnes à votre charge", inscrivez le nombre de personnes dont, en plus des autres déjà mentionnées, l'inscrivant est l'unique soutien, à savoir: les

enfants de plus de 16 ans, les parents: frères, soeurs, et autres personnes à charge. Vis-à-vis (f) inscrivez le nombre des personnes au soutien desquelles l'inscrivant contribue pour une bonne part, mais non totalement.

Question No 6, pays d'origine. — Si l'inscrivant est né au Canada, inscrivez le nom de la province et celui de la cité, ville, village, municipalité ou paroisse. S'il est né hors du Canada, inscrivez le pays d'origine et l'endroit de la naissance. Ainsi, par exemple, si une personne est née à Varsovie, en Pologne, le mot "Pologne" doit être consigné à la suite de "Pays" et le mot "Varsovie" à la suite de "Localité". La même règle s'applique dans le cas du père et de la mère.

Question No 7, nationalité. — Il est important d'obtenir des renseignements précis sur la nationalité ou le pays d'allégeance. D'ordinaire, il n'est pas difficile de répondre à cette question, mais il se peut qu'en certains cas l'inscrivant, par doute ou ignorance, ne soit pas en mesure de donner la réponse voulue. Dans ce cas, le sous-registraire remplissant la carte doit consulter le registraire et obtenir l'opinion de celui-ci.

La rubrique "Sujet britannique" et ses subdivisions doivent donner lieu aux réponses ci-après. Dans le cas des sujets britanniques (a) de naissance, la réponse doit être "oui"; toutes les autres questions restant sans réponse. (b) Inscrivez "oui" dans le cas de sujets britanniques par naturalisation. (c) Citoyen étranger — Si l'inscrivant n'est pas sujet britannique et doit allégeance à un pays étranger, la réponse à cette question doit être "oui". (d) Naturalisé — Quand il s'agit de citoyens naturalisés, inscrivez la date de la naturalisation. Dans le cas de personnes qui, étant enfants, ont été naturalisées avec leurs parents, il suffira d'indiquer une époque approximative si elles ne se rappellent pas la date exacte. (e) En quel endroit — Inscrivez la localité canadienne où l'inscrivant a été naturalisé. (f) Pays d'allégeance — Consignez le nom du pays auquel doivent allégeance les citoyens étrangers vivant au Canada. Le mot "in-

(Suite à la page 5)

SOYEZ FORT
SI VOUS SOUFFREZ DE:

FAIBLESSE COURBATURES
NERVOSITE FATIGUE HABITUELLE
EPUISEMENT MANQUE D'APPETIT



PRENEZ LES
PILULES MORO
CIE MEDICALE MORO 1566, St-Denis, Montréal

JE RECONNAIS TON BON GOÛT À L'USAGE DE CETTE BIÈRE, PAUL.

JE NE BOIS QUE DE LA DOW-SA SAVEUR RAFFRAÎCHISSANTE EST TOUJOURS EXCELLENTE




DOW

LA BIÈRE DE BON GOÛT

150e Anniversaire * Wm. Dow & Co. * 1790-1940

DENTISTE
Dr FLORENT BACON
B.A., L.C.D.
Amos, P. Qué.

ARPENTEUR
C.-M. DESCHENES
B. A.
Téléphone: 175
C. P. 264 AMOS



"UN LAIT IDÉAL pour les BÉBÉS!" dit Elsie, la Vache Borden. "Klim est du lait de vache pasteurisé dont on a seulement retiré l'eau. Remettez simplement l'eau et vous avez un lait de qualité supérieure. Vous pouvez donc employer votre méthode de formule préférée en modifiant simplement le lait Klim. Qu'importe où vous alliez, votre bébé aura un lait uniforme. Ses formules de lait préparées avec Klim sont plus faciles à digérer car ce lait forme un caillot plus mou. Klim est vendu chez tous les épiciers et pharmaciens.

klim
Laït complet en poudre



Comment remplir...

(Suite de la page 4)

connu" ne peut être accepté comme réponse. Il peut arriver parfois qu'un inscrivand, né sujet britannique, ait renoncé à son allégeance pour devenir citoyen d'un autre pays. Dans ce cas, on doit considérer la première partie de la question "Sujet britannique" comme destinée à faire dire à l'inscrivand s'il est ou non sujet britannique à l'heure actuelle, et celui-ci doit donner le nom du pays auquel il doit présentement allégeance. (g) Entrée au Canada — Si l'inscrivand est né hors du Canada, indiquez l'année de l'entrée au Canada. Note: Il importe de se rappeler qu'une personne née hors du Canada d'un père qui était sujet britannique à ce moment-là n'a pas besoin, à moins d'avoir renoncé à son al-

légeance pour devenir citoyen d'un pays étranger, de se faire naturaliser pour acquérir la qualité de sujet canadien. Voir instructions sur la nationalité britannique imprimées aux pages 7 et 8.

Question No 8, Origine raciale. — Fait important à ne pas perdre de vue, l'origine raciale et la nationalité d'une personne sont souvent distinctes. Par exemple, la nationalité américaine comprend diverses origines raciales: anglaise, écossaise, française, italienne, allemande, polonaise, et le reste. Le nom du pays d'où vient une personne n'indique pas l'origine raciale de celle-ci. Quelqu'un peut venir de Pologne et être d'origine allemande, russe, ukrainienne, et ainsi de suite. "Canadien", "Américain". — Il importe au plus haut point de se rappeler que le mot "Canadien" n'indique pas l'origine raciale, mais bien la nationalité, et il en est de même pour le mot "Américain". Règle générale, l'origine raciale d'une personne est la même que celle du père; ainsi, si une personne est née d'un père anglais et d'une mère française, l'origine raciale sera "anglaise". De même, toute personne née d'un père français et d'une mère anglaise est d'origine "française", et ainsi de suite. **Aborigènes du Canada** — Il faudra désigner les aborigènes du Canada comme Indiens ou Esquimaux, suivant le cas. Toute personne d'origine blanche et indienne devra être inscrite comme "métis". Races de couleur — Les individus appartenant aux races de couleur, à

savoir: les races noire, jaune et brune, devront être désignés comme nègres, Japonais, Chinois, Hindous, Malais, etc., suivant le cas, ce qui indique la subdivision de leur origine raciale. Individus de sang mêlé — Les enfants issus de mariages entre blancs et noirs ou entre blancs et Chinois, et le reste, seront inscrits comme nègres, Chinois, etc., suivant le cas.

Question No 9, Langue — Si l'inscrivand parle l'anglais, inscrivez "oui" à la suite du mot "anglais"; s'il parle aussi le français, inscrivez "oui" à la suite du mot "français". S'il ne parle pas l'anglais, inscrivez "non", et s'il ne parle pas le français, répondez "non". Si l'inscrivand parle, écrit et lit une ou plusieurs langues étrangères, notez le nom de cette ou de ces langues.

Cette question est posée dans le but de faciliter l'utilisation intelligente des services de l'inscrivand et afin que toute communication adressée par la suite à celui-ci soit rédigée dans une des deux langues officielles ou, si possible, dans la langue qui lui est la plus familière.

Question No 10, Instruction. — Si l'inscrivand ne possède qu'une instruction primaire, indiquez-le par le mot "oui" à la suite de (a) "Primaire seulement". S'il possède une instruction primaire et secondaire, répondez "oui" à la suite de (b) et laissez (a) en blanc. Si l'inscrivand a fait ses études dans la province de Québec et s'il a terminé le cours de "l'école complémentaire" de l'école normale ou secondaire, inscrivez le mot "oui" à la suite de (b) "Primaire et secondaire". A la suite de (c) indiquez la formation commerciale reçue: sténographie, dactylographie, tenue

Un Thé vert incomparable

THÉ VERT "SALADA"

de livres, etc., ou le genre d'instruction technique. A la suite de (d) "Diplômes de collèges ou d'universités", inscrivez, s'il y a lieu, les diplômes reçus: B.Sc., B.A., M.A., et le reste.

Question No 11, Etat général de santé. — Si l'inscrivand jouit habituellement d'une santé satisfaisante, mettez "oui" à la suite de (a) "bon", quand même il souffrirait, pour le moment, d'une légère indisposition. Ecrivez "oui" à la suite de (b) "satisfaisant" si, sans être ordinairement "bon", l'état de santé de l'inscrivand n'est tout de même pas "mauvais". Inscrivez "oui" à la suite de (c) "mauvais", si l'inscrivand souffre d'une mala-

die grave ou de troubles chroniques sérieux.

Question No 12, Infirmité. — Inscrivez avec exactitude la nature de toute invalidité permanente des catégories mentionnées. Si l'inscrivand a perdu un organe ou un membre, indiquez lequel. Exemple: "Aveugle de l'oeil droit" ou "jambe gauche amputée", et ainsi de suite.

Question No 13, Genre d'emploi. — (a) Si l'inscrivand a à son service des employés autres que des domestiques, inscrivez "oui" et indiquez le genre d'entreprise: fabricant de chaussures, marchand général, entre-

(Suite à la page 6)

BÉBÉ A LA DIARRHÉE? CHASSEZ-EN LA CAUSE

LA DIARRHÉE mine la santé de votre bébé; fait de lui une proie pour les autres maux. Réglez ses intestins et bannissez immédiatement la diarrhée.

Lisez l'expérience qu'a eu Mme Edith Stroud, de Brown's Line P.O., Ont.: "J'ai neuf enfants et, grâce aux Tablettes Baby's Own, ils n'ont jamais été gravement malades. Dans les cas de diarrhée, ces Tablettes sont inappréciables; elles chassent vite la cause."

Elles agissent aussi rapidement dans les cas de fièvre légère, rhumes, coliques, dérangements d'estomac, constipation, léger croup, indigestion et dentition.

Sans aucun opiat ni drogue stupéfiante. Aussi faciles à prendre que des bonbons. Sûres et inoffensives. Rapport d'analyse dans chaque boîte. Achetez-en une boîte aujourd'hui; la maladie frappe si souvent la nuit. 25 cents. Vous serez remboursée si vous n'êtes pas satisfaite.

À PRIX TRÈS BAS !

**VIN
BRANVIN
de JORDAN**

MAINTENANT

\$ 1.75

LE GALLON
FLACON

26 ONCES 40¢
40 ONCES 60¢

JORDAN WINES/QUEBEC/LTD
MONTREAL QUEBEC

LE MEILLEUR VIN CANADIEN AU MEME PRIX QUE LES VINS ORDINAIRES



"Je vois que les brasseries paient chaque année en impôts plus de \$15,500,000"

VOILA DE L'ARGENT QUI AIDE SUREMENT LE GOUVERNEMENT DANS SON EFFORT DE GUERRE

Maintenant plus que jamais
SOBRE EN TOUT - LA BIÈRE ME SUFFIT

Comment remplir...

(Suite de la page 5)

preneur général, coiffeur, modiste, avocat, architecte, etc.

(b) Si l'inscrivant tient commerce pour son propre compte mais n'emploie personne à son service, inscrivez "oui" et indiquez la nature de l'entreprise, par exemple: charpentier, peintre, savetier, coiffeuse, couturière, ingénieur civil, médecin, etc.

(c) Vis-à-vis la subdivision (1) de cette question, inscrivez l'emploi habituel, comme forgeron, tailleur pour hommes, nettoyeur et presseur, etc.; vis-à-vis (2) indiquez si la personne a un autre emploi en dehors de son emploi habituel; (3), si la personne est en chômage, répondez "oui".

(d) Sous ce sous-titre, inscrivez ceux qui ne travaillent pas parce qu'ils touchent une pension, sont à la charge de quelqu'un, à la retraite ou rentiers, etc., et spécifiez la raison. Cette question ne vise que ceux qui sont sans travail au moment de l'inscription parce qu'ils touchent une pension, sont à la retraite, etc.; elle ne concerne pas les jeunes gens qui n'ont jamais travaillé.

Question No 14, Emploi ou métier. — Répondez, sous ce titre aux questions concernant chaque personne qui occupe ou a occupé un emploi et toutes les personnes qui ont reçu une formation ou acquis une expérience

spéciale en certains genres de travail.

(a) L'emploi actuel signifie l'emploi que la personne remplit à la date de l'inscription ou, si elle est sans travail, le dernier emploi qu'elle a rempli. On doit comprendre que les réponses à (a) et à (b) peuvent être les mêmes, car, dans la grande majorité des cas, l'emploi actuel sera le même que l'emploi habituel. Spécifiez clairement la profession que poursuit la personne; par exemple, il ne suffit pas de dire "dessinateur", mais la personne devra spécifier sa profession comme "dessinateur de cartes", "dessinateur industriel", etc. Ou, s'il s'agit d'un "foreur", spécifiez si la personne conduit une foreuse automatique, une machine à percer montée sur colonne, une perceuse d'objets d'optique, etc. Le mot "commis" ne suffit pas; dites s'il s'agit d'un vendeur, dactylographe, sténographe, comptable, teneur de livres, etc. N'inscrivez pas un sténographe comme secrétaire. Faites la distinction entre un voyageur de commerce ou commis voyageur et un commis dans un magasin.

(c) Vis-à-vis ce sous-titre, indiquez en détail tout autre genre de travail, en dehors de son emploi actuel, que la personne peut accomplir convenablement. Par exemple, quelqu'un peut se dire peintre tout en possédant plusieurs années d'expérience comme charpentier, ou comme

mouleur, etc., ou encore une personne peut être sténographe tout en possédant plusieurs années d'expérience comme garde-malade ou institutrice, etc.

Vis-à-vis (a), (b) et (c), inscrivez le nombre d'années d'expérience.

(d) Sous ce sous-titre, donnez le nom et l'adresse de l'employeur actuel et décrivez la nature de son entreprise, car il ne suffit pas de dire manufacturier ou marchand ou entrepreneur. Par exemple, si une personne travaille dans une mine, dites s'il s'agit d'une mine de charbon, de cuivre, de mica, etc.; ou si une personne travaille dans une fabrique ou un moulin, dites s'il s'agit d'une scierie, d'une fonderie; et, dans ce dernier cas, si on y fabrique des poêles, des charrues, etc. Ou encore, s'il s'agit de transport, indiquez si c'est sur un chemin de fer à vapeur, un tramway électrique, ou une ligne d'autobus, etc., ou s'il s'agit d'un magasin ou d'un établissement commercial, si on y fait le commerce des médicaments, de l'épicerie, des articles de quincaillerie, etc., et s'il s'agit d'une maison de gros ou de détail. Si la personne travaille dans une raffinerie, on doit inscrire "raffinerie de pétrole", "raffinerie de sucre", "raffinerie de cuivre", etc.

(e) Cette partie de la question a pour but d'obtenir des renseignements sur les connaissances spéciales que possède l'inscrivant, de savoir s'il s'est spécialisé en certaines choses ou s'il a reçu une formation spéciale

et acquis de l'expérience en une profession quelconque. Le but principal de cette question est de permettre au gouvernement, dans la mesure du possible, de diriger les gens vers le genre de travail pour lequel ils sont le plus aptes en raison de leur formation et de leur expérience. Par exemple, si la personne a reçu une formation spéciale en mécanique automobiliste, l'expérience de cette personne doit être soigneusement décrite. Ou encore, si une personne a fait une étude spéciale des machines de précision d'une espèce ou d'une autre, cette étude doit être notée avec

soin et exactitude. En d'autres termes, fournissez tous les détails possibles sur la formation et l'expérience des gens en quoi que ce soit.

Question No 15, Chômage. — (a) Semaines de travail — Inscrivez le nombre de semaines durant lesquelles la personne a travaillé au cours des douze mois précédant la date de l'inscription. (b) Sans emploi — S'il s'agit d'un chômeur, inscrivez

(Suite à la page 7)

Préparez le renouveau de l'après-guerre; assurez-vous d'une réserve en achetant des Certificats d'épargne de guerre.

La FAIBLESSE

PEUT DISPARAITRE FACILEMENT

Symptômes ou conséquences de l'ANÉMIE:

- Pâleur
- Faiblesse
- Manque d'appétit
- Fatigue
- Nervosité

Douleurs de dos, de reins
Inépuissables
Périodes douloureuses
Troubles internes
essentiellement féminins

TONIFIEZ-VOUS EN PRENANT LES BONNES PILULES ROUGES

pour les Femmes
Pâles et Faibles

De la Clinique FRANCO Américaine Liée,
1570, rue St-Denis, Montréal



Canadiens-français promus au C.N.R.



De gauche à droite: O. Masse; J.-E. Morazain; J.-A.-E. Gibeault; J.-E. Gauthier.

M. N.-B. Walton, vice-président du service de l'exploitation de la construction et de l'entretien du Canadien National, annonce la retraite de M. J.-E. Morazain, surintendant général de la région de Québec, et la promotion de trois canadiens-français à des postes importants: M. Oscar Masse, surintendant des transports à Québec, est promu surintendant général en remplacement de M. Morazain et M. J.-E. Gauthier occupera le poste laissé vacant par M. Masse. M. J.-A.-E. Gibeault, surintendant de la division de Campbellton, N.B., devient directeur général adjoint de la région de l'Atlantique, avec bureaux à Moncton, N.B.

M. J.-E. Morazain, surintendant général de la région de Québec, du Canadien National, quitte les chemins de fer, après plus de 50 ans de services continus. Né à Wheatland, P.Q. le 31 juillet 1875, il débuta dans les chemins de fer le 3 mai 1890. M. Morazain épousa en premières noces, le 11 janvier 1904, Laura Bratin. Six enfants sont nés de ce premier mariage, et le 12 octobre 1921 il épousait Angéline St-Amant, qui lui donna deux enfants. M. Morazain a fait ses études primaires dans les écoles de son village natal. Il les compléta au Séminaire St. Charles Borromée, de Sherbrooke et remporta la médaille d'or en 1892.

Pendant toute sa carrière d'homme de chemin de fer M. Morazain sut entretenir son travail de récréations telles le golf, la chasse et la pêche. M. Morazain est aussi membre de plusieurs clubs sociaux. Il permuta au poste de surintendant général de la région de Québec le 1er décembre 1918.

M. Oscar Masse, qui succède à M. Morazain comme surintendant général de la région de Québec, est né à Coteau, P.Q. le 6 novembre 1884. Il débuta dans les chemins de fer comme commis dans le service des marchandises du Grand Tronc. Plus tard il permuta au poste d'opérateur à Coteau Junction et ensuite, à Montréal. En 1908 il était promu ordonnancier des trains à Island Pond, Vermont. Il occupa le même poste à Montréal. En 1918, il est nommé chef adjoint du mouvement des trains à Richmond, P.Q. et ordonnancier des trains à Montréal. Il devient en 1922, tour-à-tour inspecteur des terminus de Montréal, chef du mouvement des trains et surintendant adjoint. Il est promu inspecteur des transports à Toronto en 1927 et surintendant de la division de Lévis en 1936. En 1939 nous le voyons surintendant du service des transports à Québec, poste qu'il occupa jusqu'à sa récente nomination.

M. J.-A.-E. Gibeault est né à St. Jérôme, comté de Terrebonne, le 18 novembre 1887. Après ses études à l'école primaire il entra au Mont Saint-Louis, à Montréal puis gradua à L'École Polytechnique comme ingénieur civil. Il décrocha en 1910 son titre de Bachelier en sciences appliquées, soit un an après son entrée à l'emploi des chemins de fer Nationaux. Il occupa plusieurs postes importants dans les chemins de fer tant en Ontario que dans Québec et les provinces maritimes. Le 27 janvier 1911 il fut promu au poste d'ingénieur résident à Québec, et devint en 1920, ingénieur de la division de Québec. En 1924 il est nommé ingénieur-adjoint à Montréal et en 1927, surintendant de la division de Lévis. Il occupa en 1931 le poste de surintendant de la division de Montréal et le 1er septembre 1932, celui de surintendant de la division de Campbellton, N.B. qu'il quitte aujourd'hui pour devenir directeur général adjoint de la région de l'Atlantique, du Canadien National.

M. J.-E. Gauthier, qui devient surintendant des transports à Québec, est natif de Portneuf, P.Q. Il débuta dans les chemins de fer comme commis dans le service de l'exploitation des trains du Canadien Northern. Au cours de ses 25 années passées au chemin de fer M. Gauthier occupa plusieurs postes importants dans différentes régions de la province de Québec et c'est à Parent, P.Q. où il détenait le poste de surintendant adjoint que ses chefs sont allés le chercher pour le nommer surintendant des transports à Québec.

COMMENT S'HABILLAIENT LES MARINS VERS 1805



LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE-GRAND-PÈRE BUVAIT

Comment remplir...

(Suite de la page 6)

vez le nombre de semaines, antérieurement à l'inscription, durant lesquelles la personne s'est trouvée sans emploi. Note: Dans plusieurs localités, les gens qui vivent de secours travaillent pour la municipalité quelques jours chaque mois en paiement du loyer, mais il ne faut pas considérer cela comme un emploi. (c) Incapable de travailler — Cette question vise les

gens physiquement ou mentalement incapables d'accepter un emploi quelconque.

Question No 16, Travail sur la ferme. — Cette question exige peu d'explications. Elle est rédigée de façon à obtenir en quelques mots une déclaration sur l'aptitude de ceux qui ont déjà travaillé sur la ferme en vue de l'utilisation de leurs services pour le bien de la nation en ce temps de crise.

Question No 17, sur la Carte

pour hommes, et No 19, sur la Carte pour femmes: Formation.

— A cette question, inscrivez l'emploi particulier dans lequel l'inscrivant désire recevoir une formation spéciale, c'est-à-dire, si une personne a reçu une formation partielle dans un certain emploi et désire la compléter, inscrivez alors ledit emploi; ou, encore, l'inscrivant peut avoir un certain emploi et désire se spécialiser dans un autre emploi; inscrivez le renseignement en réponse à cette question.

Question No 18, Services de la défense. (Carte pour hommes). — (1) Inscrivez le nom

du service dans lequel la personne a servi: marine, armée ou aviation selon le cas (1a) Inscrivez le nom du pays auquel appartenait l'unité dans laquelle l'inscrivant a servi. (1b) Années de services—Inscrivez les dates approximatives entre lesquelles la personne a servi dans l'une ou l'autre des forces ci-dessus. (1c) Régiment — Inscrivez le nom et le numéro de l'unité dans laquelle la personne a servi. (1d) Rang—Inscrivez le rang à la date du licenciement ou de la libération. (2) Libération — Après mise à la retraite ou congédiement, inscrivez-en les rai-

sons. Les questions Nos 17, 18 et 20 (Cartes pour femmes) sont suffisamment claires et ne requiert pas d'instructions spéciales.

Certificat d'inscription. — Les Règlements exigent que le Certificat d'inscription soit remis à chaque inscrivant qui a répondu aux questions de la Carte d'inscription. Le sous-registrateur inscrira les noms et prénoms ainsi que l'adresse de l'inscrivant, prenant ces détails sur la carte. Avant de signer lui-même le certificat, le sous-registrateur demandera à l'inscrivant d'apposer sa propre signature à l'endroit réservé à cette fin. Si l'inscrivant est incapable d'écrire, le sous-registrateur écrira le nom de l'inscrivant, qui y joindra sa marque en traçant une croix. Comme l'inscrivant est également tenu de signer la carte, il sera préférable de lui demander de signer les deux formules au même moment. Au recto du certificat, on avertit l'inscrivant qu'il doit toujours porter son certificat sur lui. S'il arrive plus tard à l'inscrivant de perdre ou de détruire son certificat, il pourra en obtenir un double en s'adressant au Bureau fédéral de la Statistique, à Ottawa. Avant qu'un double puisse être délivré, le Statisticien fédéral doit obtenir le nom et le numéro du district électoral et le numéro de l'arrondissement de votation dans lequel demeurait habituellement l'inscrivant au moment de la période d'inscription. Les sous-registres, par conséquent, doivent conseiller à tous les inscrivants de prendre note par écrit des nom et numéro de leur district électoral, ainsi que du numéro de l'arrondissement de votation où ils habitent, afin que l'émission d'un double du certificat n'entraîne pas de retard embarrassant.



QUEL EST L'OBJET DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES?



L'inscription nationale commence le 19. Nous publions ci-dessous le texte de la loi qui autorise le Gouvernement à mobiliser les ressources professionnelles de la nation. Lisez-le attentivement. Arrêtez-vous particulièrement au paragraphe

3 du bill, qui permet la mobilisation des hommes *seulement* en deça des frontières et des eaux territoriales du Canada. La loi ne confère pas au gouverneur en son conseil d'autres pouvoirs que ceux-là. Il s'agit de servir le Canada au Canada même.

VOICI LE TEXTE DE LA LOI

Titre abrégé.

1. La présente loi peut être citée sous le titre: *Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales.*

Pouvoirs spéciaux conférés au gouverneur en conseil.

2. Sous réserve des dispositions de l'article trois ci-dessous, le gouverneur en conseil peut accomplir et autoriser des actes et choses et édicter, à l'occasion, des arrêtés et règlements, ordonnant à des personnes de se mettre, avec leurs services et leurs biens, à la disposition de Sa Majesté, pour le compte du Canada, selon qu'il peut être jugé nécessaire ou opportun pour garantir la sécurité publique, pour assurer la défense du Canada, le maintien de l'ordre public ou la poursuite efficace de la guerre, ou pour maintenir les fournitures ou services essentiels à la vie de la collectivité.

Restriction quant au service d'outre-mer.

3. Les pouvoirs conférés par l'article qui précède ne peuvent pas être exercés aux fins de requérir des personnes de servir dans les forces militaires, navales ou aériennes en dehors du Canada et de ses eaux territoriales.

Restriction.

4. Les pouvoirs conférés par la présente loi ne s'exerceront que pendant la durée de l'état de guerre actuel.

Présentation des arrêtés et règlements au Parlement.

5. Tout arrêté ou règlement rendu sous l'autorité de la présente loi doit être immédiatement présenté au Parlement si celui-ci est en session, et une copie doit en être envoyée à chaque membre de la Chambre des communes et du Sénat; et si le Parlement n'est pas en session, cet arrêté ou ce règlement doit être immédiatement publié dans la *Gazette du Canada* et des exemplaires de celle-ci doivent être aussitôt expédiés à chaque membre de la Chambre des communes et du Sénat. Cependant, n'importe quelle des mesures spécifiées au présent article peut être omise ou retardée si le gouverneur en conseil juge nécessaire cette omission ou ce retard dans l'intérêt national, eu égard aux circonstances spéciales.

Peines imposées.

6. Le gouverneur en conseil peut prescrire les peines qui peuvent être imposées pour infraction aux arrêtés et règlements rendus en exécution de la présente loi, et il peut aussi prescrire que ces peines seront imposées après déclaration sommaire de culpabilité ou par voie de mise en accusation, mais nulle peine ne doit excéder une amende de cinq mille dollars ni l'emprisonnement pour une période d'au plus cinq ans, ou à la fois cette amende et cet emprisonnement.

D'ordre de l'HON. JAMES G. GARDINER
Ministre des Services de Guerre

"La Gazette du Nord"
220 est, rue Notre-Dame,
MONTREAL
Continue "L'ARIBITI"
"LA GAZETTE DU NORD" est la propriété de La Publicité Régionale. Elle est imprimée aux ateliers des Hebdomadaires Kurus, Francoise Lido
Expédiez toute correspondance à l'adresse ci-haut.

Paul d'Aragon
INGENIEUR CIVIL
●
Spécialité: MINES
●
Tél.: DEXter 8777
2335, rue Hampton, Montréal

Tél. No 45 C. P. 99
Félix Allard
AVOCAT
●
Edifice de:
GERMAIN & LAFRANCE
Limitée
AMOS — QUE.

Notes sociales

M. et Mme L. Grandguillot et Mlle Lina Dupuis se sont rendus à Montréal par la nouvelle route Amos-Val d'Or-Mont-Laurier.

* * *

M. le Dr Emile Martel, Mme Martel et Mme M. Blanchard se sont rendus aussi dans la métropole.

* * *

En voyage aussi dans la métropole, M. le Maire et Mme Fridolin Simard, M. et Mme Frank Blais, Jr., M. et Mme Frank Dorval.

* * *

Préparez le renouveau de l'après-guerre; assurez-vous d'une réserve en achetant des Certificats d'épargne de guerre.

M. et Mme Clément Filiatrault, de La Sarre, accompagnés de Mme F. Filiatrault, de Montréal, ont passé la fin de semaine à Amos.

* * *

M. et Mme A. Pagé de Montréal ont visité notre ville et sont descendus au Château Inn.

* * *

M. le Dr Rhéault, maire de La Sarre, était de passage à Amos, ces jours derniers.

* * *

M. et Mme Jacques Bouchard passent une semaine à Montréal, Trois-Rivières, Québec et Ste-Geneviève-de-Batiscan.



ACADEMIE DE-LA-SALLE

LES TROIS-RIVIERES

Pensionnat

ENTIEREMENT

A L'EPREUVE DU FEU

Cours primaire, cours commercial, cours scientifique.

PROSPECTUS SUR
DEMANDE

LISEZ LA GAZETTE DU NORD

AGENTS VENDEURS

DEMANDES

ON DEMANDE agents pour vendre 200 nécessités garanties: articles toilette, épices, essences, produits culinaires, thé, café, etc. Travail facile, payant. Quelques territoires disponibles. aucun risque, 30 jours d'essai. Ecrivez immédiatement pour catalogue, détails complets: Cie Jito, 1435 Montcalm, Montréal.

Bon Territoire Rawleigh vacant aux alentours. Un homme travailleur peut gagner un revenu supérieur à la moyenne. Ventes bien meilleures cette année. Ligne complète de nécessités domestiques établie il y a 50 ans. Permanent. Pas d'expérience requise. Ecrivez Rawleigh, Dépt. MIA91-Q-C.

Pourquoi travailler pour un autre ?

COMMERCE indépendant bien établi est offert à homme ou femme de 30 ans ou plus. Doit avoir bonne apparence et jouir d'une excellente réputation, être disposé à travailler 8 heures par jour pour desservir excellent parcours. Auto non nécessaire mais utile. Ecrivez immédiatement au Département Q-A-2, 2177, rue Masson, Montréal, P. Q."

"ASSUREZ-VOUS de gros revenus toutes les semaines avec JITO. Vendez 200 produits garantis: épices, essences, produits culinaires, articles toilette, thé, café, etc. Offres spéciales avec produits GRATIS chaque mois. 30 jours d'essai, SANS RISQUE. Ecrivez immédiatement: Cie Jito, 1435 Montcalm, Montréal.

MANUFACTURIERS de produits culinaires universellement connus, capital \$20,000,000.00 offre position à tout homme de confiance, de 25 à 50 ans, possédant auto ou équipement de voyage, pour répondre à une demande établie de nécessités journalières, rattachées à ventes spéciales. Expérience agricole utile. Expérience de vente non requise. Doit être satisfait de \$30.00 par semaine au début. Crédit consenti aux hommes qualifiés. Ecrivez immédiatement à la Compagnie J. R. Watkins, Montréal, Dépt. Q-A-2.

Société d'une messe

Son Excellence Mgr Emmanuel-Alphonse Deschamps, évêque auxiliaire de Montréal, décédé le 23 juin courant, était membre de la Société d'une Messe du diocèse de Montréal.

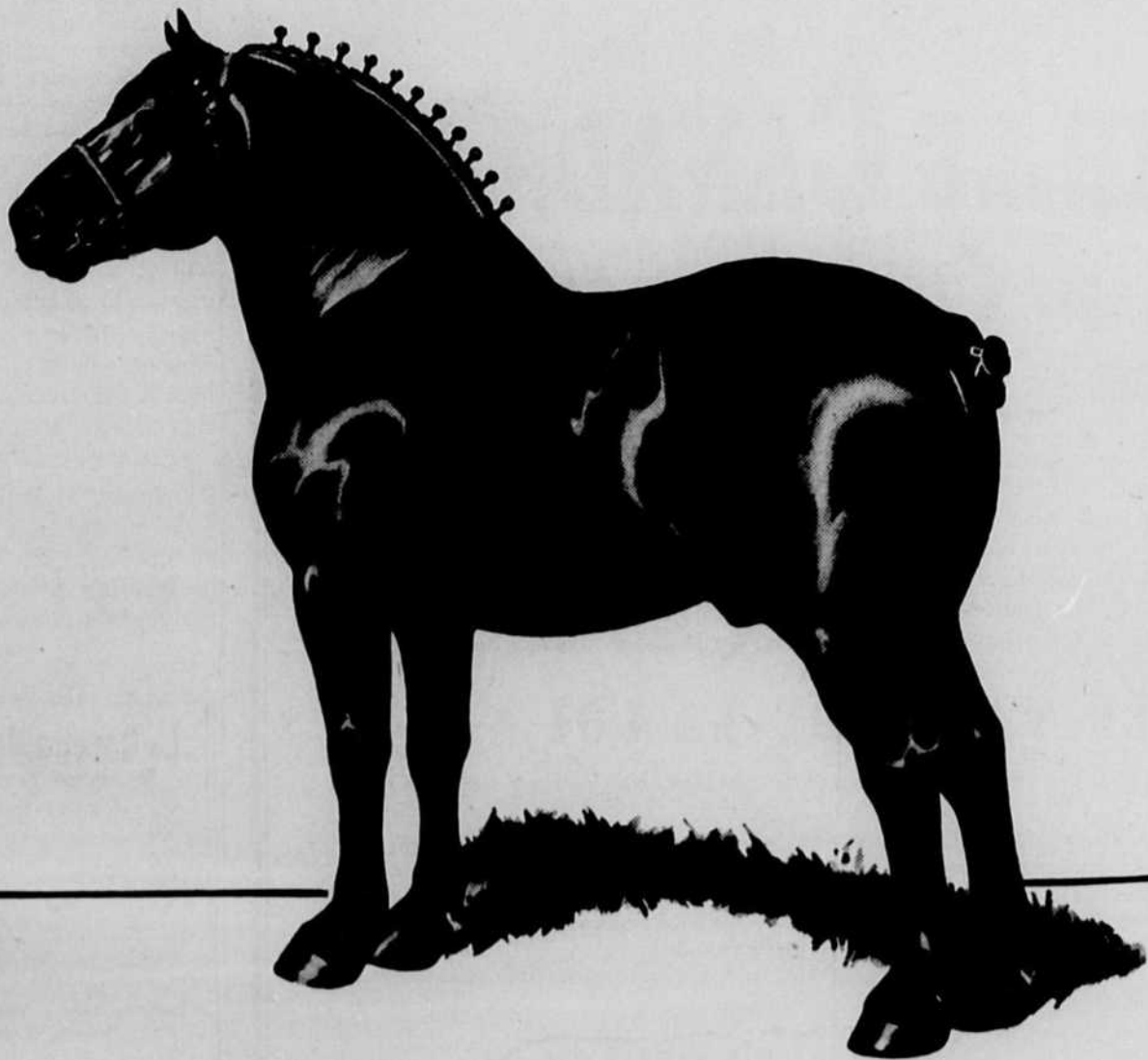
* * *

M. l'abbé Simon P. Lonergan, curé de S. Louis, Lowell, Mass., décédé le 26 juillet courant, était membre de la Société d'une Messe du diocèse de Montréal.

M. l'abbé Zénon Décary, ancien curé, décédé le 26 juillet courant, était membre de la Société d'une Messe du diocèse de Montréal.

* * *

M. l'abbé Honoré Chagnon, décédé à Montréal le 2 juillet courant, était membre de la Société d'une Messe du diocèse de Montréal.



La marque d'un ami

Quand vous buvez de la Bière Black Horse, vous aidez la Brasserie qui met à la disposition des cultivateurs les services des fameux "Black Horses". Au cours des cinq dernières années, les cultivateurs ont obtenu, par l'intermédiaire de ces "Black Horses", 14,000 poulains plus une somme de \$30,000 en prix.

La Brasserie Dawes Black Horse, Montréal

DÉMANGEAISON ARRÊTÉE RAPIDEMENT

Soulagement rapide aux démangeaisons de l'eczéma, des éruptions et autres affections cutanées provenant de causes externes.

Employez la Prescription **D. D. D.**

Une bouteille de 35c chez les pharmaciens vous conviendra, ou votre argent remis. 307